



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 février 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Carole Anache, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

David le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Serge Nilly

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Carole Anache

Accusé certifié exécutoire

1. **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Exercice 2015**

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 12/02/2015

Exposé :

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Par courrier en date du 18 décembre 2014, Monsieur le Préfet du Finistère a notifié aux communes les conditions d'éligibilité des projets d'équipements à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, en précisant les catégories d'opérations prioritaires pour l'obtention de cette aide financière.

Le taux de subvention peut varier de 20 à 50% par opération (HT), avec un plafond de montant de subvention par opération fixé à 400 000€.

La Ville de QUIMPERLE étant éligible à cette dotation au titre de l'exercice 2015, il est proposé de solliciter la DETR et de présenter les dossiers suivants :

1- Opérations relevant d'une priorité 3 :

- Création de 3 courts de tennis extérieurs : 275 000€ HT
- Construction d'un terrain de football synthétique et de vestiaires : 626 000€ HT
- Remplacement des canalisations d'eau potable –programme 2015- : 340 000€ HT

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2015 et de soumettre à ce titre les dossiers ci-dessus.

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ